

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

N°CT2019.4/091

L'an deux mil dix neuf, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPRESZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Moncef MAIZ, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Ange CADOT à Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Corinne DURAND à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Brigitte JEANVOINE à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Luc CARVOUNAS.

Nombre de votants : 66

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/091
Identifiant téléransmission	094-200058006-20191002-1mc112375-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

Vote(s) pour : 66
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/091
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112375-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019

N°CT2019.4/091

OBJET : **Voeu** - Motion en faveur du maintien des services financiers de l'Etat sur notre Territoire

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

CONSIDERANT que la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) du Val-de-Marne a lancé au mois de juin dernier une concertation auprès des collectivités territoriales du Val-de-Marne autour du projet de réorganisation des services financiers et fiscaux de l'Etat dans le Département ;

CONSIDERANT que ce projet est lié à une démarche nationale de modernisation du réseau de la DGFIP, qui se traduit par une réorganisation des missions du comptable public ainsi que par une refonte de l'implantation des services financiers et fiscaux sur les territoires ;

CONSIDERANT que d'une part, les tâches de gestion seraient regroupées dans des services de gestion comptable, tandis que les missions de conseil aux collectivités seraient confiées à un interlocuteur dédié, le conseiller au décideur local ; que celui-ci se consacrerait pleinement à l'activité de conseil, notamment en matière de fiscalité directe locale ; que cette orientation pourrait répondre à un besoin de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) de nouer un partenariat fort avec les services fiscaux de l'Etat en matière de fiscalité territoriale, compte-tenu des importants enjeux d'assiette et d'équité fiscale sur notre territoire ;

CONSIDERANT que d'autre part, le projet de nouvelle implantation des services de la DDFiP du Val-de-Marne prévoit pour le territoire de GPSEA un resserrement du réseau, avec une concentration des services de direction, de gestion comptable, de conseil aux collectivités locales et de fiscalité à Créteil ; que dans le même temps, la trésorerie

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/091
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191002-lmc112375-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

d'Alfortville serait fermée, avec toutefois le maintien d'un accueil de proximité ; qu'en revanche, le site de Boissy-Saint-Léger serait totalement clôturé (à l'exception du maintien de services de contrôle fiscal à compétence départementale), et que les citoyens du sud et de l'est de notre territoire, notamment ceux du Plateau Briard, ne disposeraient plus de point de contact de proximité ;

CONSIDERANT que la présence des services publics dans les territoires est fondamentale pour les citoyens, et la proximité de l'action publique est garante de son efficacité ; que la modernisation des missions et des outils de l'action de l'administration financière et fiscale de l'Etat ne saurait sacrifier l'accessibilité du service public pour les usagers, notamment sur un territoire aussi contrasté que celui de GPSEA d'un point de vue démographique mais aussi social et économique ;

CONSIDERANT qu'ainsi GPSEA demande à l'Etat, dans le cadre de la concertation en cours, de préserver le maillage de l'administration financière et fiscale sur notre territoire en maintenant les services actuellement implantés à Alfortville et à Boissy-Saint-Léger ;

CONSIDERANT que par ailleurs, GPSEA souhaite que soit renforcée la présence des services publics sur l'ensemble de son territoire et invite les services financiers de l'Etat à ouvrir une implantation sur le Plateau Briard qui en est jusqu'à présent dépourvu, alors que la population s'accroît de manière continue et importante sur ce secteur ; qu'afin de rendre cette perspective possible, GPSEA est disposé à mettre à disposition de l'Etat une partie de ses locaux situés à Marolles-en-Brie, ce qui aurait le double avantage d'assurer la visibilité de l'offre de services publics ainsi que de renforcer par cette mutualisation le partenariat entre l'administration territoriale et l'administration de l'Etat en faveur d'un service public accessible et efficace ; que la contribution de GPSEA pourrait également se matérialiser par l'accueil d'un agent de l'administration financière de l'Etat au sein de notre réseau territorial de médiathèque mobile ce qui renforcerait l'offre itinérante de service public ;

CONSIDERANT qu'enfin GPSEA veut affirmer la complémentarité de ses propositions avec les candidatures que ses communes membres formulent pour s'inscrire dans le dispositif des maisons France services auxquelles notre collectivité apporte son total soutien, en particulier sur le Plateau Briard et sur le périmètre des communes de Chennevières-sur-Marne, La-Queue-en-Brie, Ormesson-sur-Marne et Noisieu ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/091
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112375-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **DEMANDE** à l'Etat de préserver le maillage de l'administration financière et fiscale sur notre territoire en maintenant les services actuellement implantés à Alfortville et à Boissy-Saint-Léger.

ARTICLE 2 : **DEMANDE** à l'Etat d'assurer désormais une présence de ses services financiers sur le Plateau Briard qui en est jusqu'à présent dépourvu.

ARTICLE 3 : **DEMANDE** à l'Etat, dans cette perspective, de donner suite aux propositions de GPSEA de mise à disposition de ses locaux et de son réseau de lecture publique mobile.

ARTICLE 4 : **AFFIRME** la complémentarité des propositions de GPSEA avec les candidatures que ses communes membres formulent pour s'inscrire dans le dispositif des maisons France services.

FAIT A CRETEIL, LE DEUX OCTOBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/091
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112375-DE-1-1